



renouvellement de titre de séjour

Par **zinzin**, le **22/12/2008** à **17:33**

je suis une étrangère résidant en france depuis 2005 après mes études de 3eme cycle je me suis mariée avec un français d'origine camerounaise, là je suis à mon 1er renouvellement, la 1ere fois on ne nous a pas demandé de certificat de nationalité, mais là la dame l'a demandé mais mon mari ne retrouve ni son décret ni son certif de nationalité, il a sa carte d'identité, il a été naturalisé, parcequ'est né en france et est revenu plus tard en france. j'ai appelé la préfecture qui m'a fait savoir qu'elle ne voyait pas cette demande de certificat de nationalité sur mon dossier mais que si on me le demande faudrait que je le joigne ou alors mon mari écrit une attestation sur l'honneur qu'il a perdu son document et qu'il joigne sa copie intégrale d'acte de naissance, mais ce n'est pas mentionné français dessus. que devons nous faire ?
?

Par **jeetendra**, le **22/12/2008** à **17:47**

bonsoir, bizarre qu'on vous réclame pour le renouvellement de la carte de résidence vie privée et familiale la preuve de la nationalité Française de votre conjoint, regardez dans mon blog, l'article sur l'admission au séjour, cordialement

Par **zinzin**, le **23/12/2008** à **10:37**

effectivement, il a joint sa carte nationale d'identité, nous ne savons pas quoi faire, j'ai déposé le dossier pour le renouvellement le 27 11 08 elle m'a quand même remis un récepissé, valable jusqu'au 26 02 09 et m'a demandé de compléter avec le certif, ceci dit quand j'ai appelé la préfecture, en donnant mon numéro de dossier ils m'ont dit qu'il ne voyait pas cette demande et que ma carte est en cours de fabrication, je ne sais pas si je dois attendre, parcequ'ils ne m'ont pas relancé par courrier ou attendre jusqu'en fevrier bref je ne sais pas, parcequ'on comptait aller au cameroun en avril pour le mariage religieux.

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **11:04**

bonjour, soit votre conjoint produit sa carte d'identité Française, soit son passeport, soit un certificat de nationalité lorsque le passeport et la carte d'identité sont périmés, cordialement

Par **zinzin**, le **23/12/2008** à **11:25**

il a produit sa carte nationale d'identité, mais en plus elle nous a demandé de compléter avec le certif si on ne le retrouve pas qu'est ce qu'on pourra faire?

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **11:30**

la carte d'identité en cours de validité suffie en principe, la personne de la Préfecture cherche des ennuis pour rien, contactez le gisti, la cimade pour leur signaler ça, courage à vous